Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 032-213201619-20261009-DE_2026_27-DE

République Française
Département du Gers
Canton de MIRANDE

Délibération du Conseil Municipal

de la commune de IZOTGES
Séance du 09 octobre 2026

Date convocation : 01/10/2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf octobre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel sous la présidence de Bastien BOURDENS.

Présents : BARBÉ Danièle, BOURDENS Bastien, DILLON Jean-Michel, DUFFOUR Christa, EVENISSE Elsa, LAPORTE Adrien
Excusés : SAINT-LOUBERT Tiphaine
Secrétaire de séance : EVENISSE Elsa

Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 27/26

Objet : Choix du devis pour le remplacement des portes de la mairie

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal a voté une enveloppe pour les travaux de la mairie,

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget, le Conseil municipal a voté une enveloppe budgétaire en section d'investissement destinée au remplacement des portes de la mairie.
Il expose que plusieurs devis ont été reçus des entreprises suivantes :

- Entreprise J2M (Plaisance) : 6861.80€ HT, soit 8234.16€ TTC.
- Entreprise EPB (Mirande) : 7154.53€ HT, soit 8585.44€ TTC.
- Entreprise BOUSSES (Saint Grième) : 7293.00€ HT, soit 8751.60€ TTC.

Après examen des propositions, l'offre de l'entreprise J2M apparaît comme la plus avantageuse, pour un montant total de 6861.80€ HT, soit 8234.16€ TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DÉCIDE :

- De retenir l'entreprise J2M pour la réalisation des travaux de remplacement des portes de la mairie, pour un montant de 6861.80€ HT, soit 8234.16€ TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la bonne exécution de cette opération.
- De préciser que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce projet sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Le Maire, Bastien BOURDENS
Original signé

Mise en ligne le : 22/10/2026 10:59 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Le Maire, Bastien BOURDENS
https://www.intramuros.org/izotges/documents_administratifs/83643